

Et, monsieur le président, il y aurait peut-être lieu aussi d'étudier assez sérieusement le système américain. Je ne dis pas qu'il pourrait être mis en vigueur au Canada, mais il y aurait peut-être lieu d'étudier ce système en vertu duquel aucune confession d'un accusé n'est valide si elle a été faite en l'absence du procureur de l'accusé, du détenu.

Je crois que ces dispositions-là ont été prises aux États-Unis dans le dessein de prévenir la brutalité des policiers qui étaient prêts à recourir à n'importe quelle violence physique pour extirper un aveu du détenu. On a eu aussi des cas assez affligeants, je pense bien, dans la province de Québec. Je me demande donc si, dans ce contexte-là, il n'y aurait pas lieu d'étudier sérieusement le système américain qui veut qu'aucune confession d'un accusé ne soit valide si elle est faite en l'absence de son procureur.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voulais faire. Qu'il me soit permis, en terminant, de réitérer à l'endroit de l'honorable ministre mon admiration la plus profonde et mes félicitations les plus chaleureuses, parce qu'il s'acquitte d'une manière excellente de ses fonctions.

● (9.20 p.m.)

[Traduction.]

**M. McQuaid:** Monsieur le président, les remarques que je ferai ce soir sur les prévisions budgétaires du ministre ne seront pas longues et se borneront à l'engager, ainsi que le gouvernement, à trouver un moyen d'aider financièrement à l'établissement, dans les provinces, d'institutions de correction convenant à des délinquants purgeant une courte peine. Je comprends que l'établissement et le maintien de prisons locales et de comté relèvent purement des provinces, mais je crains, étant donné ce que j'ai vu dans la mienne propre, que les responsables ne s'acquittent pas convenablement de leurs fonctions. Je pense que c'est principalement par manque de fonds.

Nous ne devrions pas oublier qu'aujourd'hui plus que jamais sont nombreux les hommes qui franchissent les portes de nos prisons de comté, de nos pénitenciers ou d'autres institutions de réforme pour adultes. En réalité, presque tous ceux qui entrent un jour dans nos pénitenciers ont antérieurement passé un certain temps dans nos prisons de comté. Ils y ont séjourné à un moment où, au cours de la détention, les influences s'exercent le plus profondément. Pour un grand nombre d'entre eux, c'est le premier crime et ils sont alors peut-être plus troublés qu'ils ne le seront jamais. Ils traversent une période où ils sont fort conscients du traitement qui leur est accordé derrière les barreaux.

Nous devons toujours nous souvenir que très peu de délinquants, dans nos prisons de

comté, sont ce que nous pourrions appeler des criminels endurcis. Nombreux sont ceux qui s'y trouvent simplement à cause de problèmes de boisson, d'infractions mineures telles que voies de fait ordinaires, conduite en état alcoolique, atteinte à l'ordre public et ainsi de suite. Peu sont des criminels-type. Nous ne devons pas oublier que les condamnés à de courtes peines reviendront ensuite dans nos rues et que leur conduite aura un effet sur nous-mêmes et tous nos concitoyens. Une foule d'entre eux sont jeunes, et l'on peut s'attendre qu'ils exerceront quelque influence sur les autres adolescents. S'ils sortent aigris de ces prisons, comme c'est probable, et qu'ils en veulent à la société et à ceux auxquels ils reprochent le genre de traitement reçu en prison, il est fort douteux que nous puissions les réhabiliter avec succès.

Le moment est donc tout indiqué, selon moi, pour nous assurer de la mise en œuvre de notre programme correctionnel, et j'entends par là quand les jeunes délinquants sont admis dans les prisons de comté. On a dit, et à juste titre selon moi, que la prison de comté était l'antichambre de notre régime correctionnel. Mais je crains que ce ne soit une bien sinistre antichambre. N'oublions pas que les prisons d'aujourd'hui ne sont pas des enfers. Tous les détenus des prisons, surtout s'il s'agit de prisons de comté, ne sont pas des dépravés. Ils n'ont pas tous le couteau à la ceinture et tous ces gens vivent, respirent et meurent tout comme nous. Ils ont droit à une certaine bienveillance et à un traitement convenable lorsqu'il s'agit de leur première détention.

Il me semble que la société devrait s'intéresser davantage aux problèmes des prisons régionales, car trop de gens ne se rendent pas compte de ce qui se passe vraiment là. Il n'y a pas si longtemps encore, j'ai été stupéfié en lisant certaines critiques sur l'encombrement de nos prisons de comtés, ici dans la province d'Ontario. Ces détenus ne bénéficient absolument d'aucune chance de formation, de redressement et de réhabilitation. Ces prisons sont simplement des endroits d'incarcération. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer. Je le répète, la question est de la compétence provinciale, mais j'exhorte le ministre à faire en sorte d'assurer une assistance financière aux provinces, afin que l'on puisse instaurer ce que je voudrais voir un jour dans chacune des provinces, des fermes-prisons.

Un trop grand nombre de ces délinquants, qui purgent une brève sentence, restent en prison pour une période variant entre une semaine et un an ou deux, mènent une vie nonchalante et se paient du bon temps. On ne s'attend pas à ce qu'ils fassent quoi que ce soit. Je suis persuadé qu'une ferme-prison destinée aux hommes condamnés à une déten-